

Point crise sanitaire Covid-19
SG – Fédérations syndicales
Vendredi 4 décembre 2020 – 9 h 30
Compte-rendu

Cette réunion en audioconférence présidée par la Secrétaire générale, avec les fédérations ministérielles et les directions, avait pour objet de faire un point sur l'évolution de la situation de la crise sanitaire.

La Secrétaire générale a indiqué que les travaux en cours au niveau du Gouvernement portaient principalement sur la campagne de vaccination, avec l'appui du Haut Conseil de la santé publique. Les prochaines grandes étapes fixées par le Gouvernement sont les 15 décembre et 20 janvier 2021.

Elle a confirmé que le télétravail, sur la base du volontariat, reste la règle afin de limiter les déplacements et les contacts, et continue de monter en puissance au sein du ministère. Selon les statistiques au 3 décembre, 42 % des agents du ministère ont télétravaillé au moins un jour lors de la semaine écoulée. Ce taux est supérieur à la moyenne Fonction publique. En administration centrale, où le nombre de postes dont les missions sont télétravaillables est bien plus important, on atteint 74 %.

La Secrétaire générale a rappelé qu'une importante dotation en équipement est en cours de livraison, mais que certaines commandes se heurtent à la saturation globale du marché en raison de la forte demande.

Pour les fédérations, la priorité absolue est la protection des agents. Elles sont satisfaites que le télétravail reste la règle pour les missions qui le permettent, et sont favorables aux 5 jours par semaine télétravaillés dans le cadre du télétravail confiné. Cependant, même en temps de crise, le télétravail doit perdurer sur la base de 3 principes : le volontariat, la réversibilité, la pendularité. Elles ont attiré l'attention de la Secrétaire générale sur les conséquences, en termes psycho-sociaux, pour les agents, notamment ceux qui subissent un télétravail « forcé ». Les fédérations souhaitent avoir communication des thématiques les plus souvent recensées par la cellule d'écoute psychologique et demandent à pouvoir disposer de données genrées par département, sur le recours au télétravail. Concernant la signature d'un protocole télétravail, elles estiment qu'il n'y a pas d'urgence, la priorité étant avant tout la sortie de crise. Les fédérations ont indiqué qu'elles ne sont pas prêtes à le signer en l'état et ont insisté notamment sur la prise en charge des frais qui incombent aux télétravailleurs.

Les fédérations se sont interrogées sur l'organisation de la campagne de vaccination et ont souhaité avoir connaissance des orientations ministérielles sur ce sujet. Elles ont rappelé leur demande de suspension du jour de carence, de distribution de masques, et de reconnaissance du Covid comme maladie professionnelle. Elles ont demandé qu'une harmonisation ministérielle en matière de report des congés 2020 soit décidée.

Elles ont également réitéré leur souhait de suspension des réformes en cours, dans un contexte où la priorité doit être la lutte contre la crise sanitaire. Elles ont regretté le maintien du CTM le

11 décembre et l'inscription à son ordre du jour, des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Les fédérations ont souhaité également le report des déménagements en cours et programmés début 2021, et demandé qu'un rappel au respect des consignes sanitaires aux prestataires en charge de ces déménagements soit mis en œuvre.

Les fédérations ont souhaité enfin, une mesure d'assouplissement des modalités de gestion des droits syndicaux, et plus particulièrement le report exceptionnel des droits syndicaux non consommés en 2020 sur l'année 2021.

En réponse, la Secrétaire générale a apporté les éléments suivants :

Concernant les vaccinations, le MEFR agira au mieux dans l'intérêt des agents, dans le cadre des consignes gouvernementales définissant les priorités. Ce sujet, comme la question des tests antigéniques, seront évoqués lors du CHSCT M du 16 décembre.

S'agissant de la cellule d'aide psychologique, un message rappelant son existence sera adressé à l'ensemble des agents. Le chef du service des ressources humaines a indiqué que le nombre de dossiers restait assez limité, avec 139 appels depuis le printemps et 19 depuis le début du mois de novembre. Les thématiques les plus fréquemment abordées lors des appels concernent l'anxiété liée au Covid, les difficultés professionnelles et enfin, des difficultés d'ordre privé.

Il a également confirmé que la question du report de congés 2020 était bien identifiée et que des échanges étaient en cours avec les directions afin de voir si une position ministérielle commune pouvait être adoptée. Il a rappelé également les mesures prises en 2020 pour tenir compte de la crise sanitaire : déplafonnement des CET porté de 60 à 70 jours et possibilité de verser 20 jours de congés au lieu de 10 jours.

La Secrétaire générale a confirmé qu'un retour au télétravail qui ne repose pas sur un rythme de 5 jours par semaine était envisagé pour la fin du mois de janvier, sous réserve de l'amélioration de la crise sanitaire.

Elle a pris note du souhait de report des crédits de temps syndicaux non consommés, sujet qui sera examiné.

Un rappel sera fait aux prestataires, particulièrement ceux en charge des déménagements, de l'importance du respect des mesures sanitaires.

Une nouvelle audioconférence sera proposée à la rentrée, voire avant les congés de fin d'année si l'actualité l'exige.